



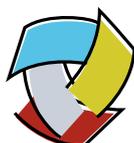
RAPPORT ANNUEL

du service public de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés **2019**



www.ccphva.com

Moins d'ordures pour le bien de la nature !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE



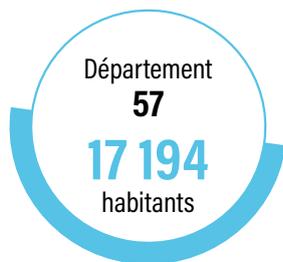
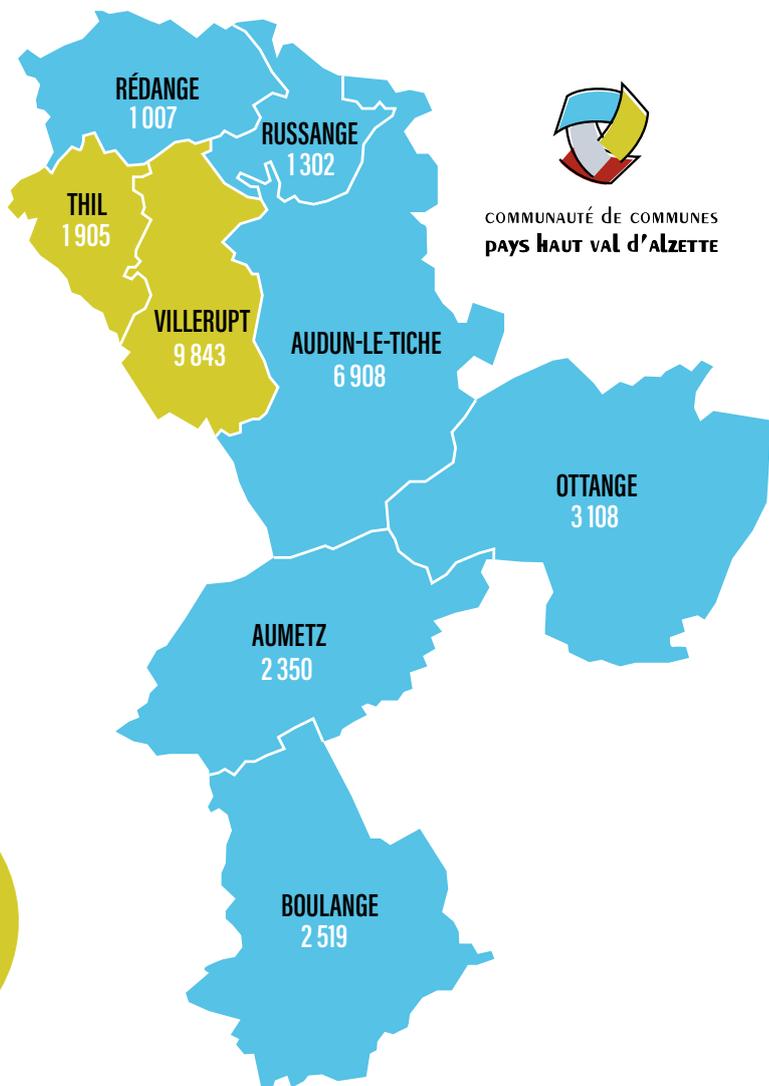
SOMMAIRE



page	
3	1 - TERRITOIRE
4	2 - COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS
	Organisation de la régie
5	Tonnages des ordures ménagères
7	Tonnages des déchets recyclables
8	Redevance spéciale
	Collecte du verre
9	Conteneurisation du projet de tarification incitative
	Régie de recettes pour la collecte et la prévention des déchets
10	3 - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
11	4 - DÉCHÈTERIES
	Accueil
	Déchets collectés à la déchèterie
12	Artisans et commerçants
	Fréquentation à la déchèterie
13	Evolution des tonnages collectés à la déchèterie
16	Evolution des coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés à la déchèterie
18	Evolution des recettes 2019 liées aux déchets collectés
	Convention avec AIPH, TREMPLIN
19	5 - INDICATEURS FINANCIERS
	Répartition des postes de charges et de recettes
	Coûts aidés
20	6 - PRÉVENTION DES DÉCHETS
	Communication
	Actions de réduction des déchets
21	Animation et sensibilisation auprès du grand public
22	Concertation de la population pour élaborer le prochain PLP
23	CONCLUSION EN QUELQUES CHIFFRES
	Prospectives 2020

1 - TERRITOIRE

La CCPHVA gère depuis le 1^{er} janvier 2008, en régie intercommunale, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages ménagers des 8 communes qui la composent, soit un total de **28 942 habitants**.



2 - COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 - Organisation de la régie de collecte

La **collecte des ordures ménagères (OM)** a lieu une fois par semaine dans chaque commune ou secteur (les villes d'Audun-le-Tiche et de Villerupt sont toutes les deux divisées respectivement en 2 et 3 secteurs).

La **collecte sélective des emballages ménagers (CS)** est assurée à raison d'une fois par semaine dans les communes d'Audun-le-Tiche et de Villerupt, et d'une fois tous les quinze jours dans les communes d'Aumetz, Boulange, Ottange, Russange, Rédange et Thil.

La régie collecte l'ensemble de ces déchets, à l'exception de la collecte sélective à Villerupt qui est confiée à un prestataire, ONYX. Le marché a été conclu pour la collecte des emballages ménagers jusqu'au 31 décembre 2020.



Le prix unitaire de ce marché est de **141,00 € HT/ tonne** (- **4,85 %** par rapport au marché 2015-2017), soit un total annuel de **84 762,15 €** pour les **546,50 tonnes** collectées (pour rappel en 2018 : **500,46 tonnes**, soit une augmentation de **8,42 %**).

La régie de collecte comprend :

- **3 équipages** composés chacun d'un chauffeur et de deux ripeurs,
- **1 agent d'encadrement**,
- **1 responsable d'atelier** qui remplace le mécanicien parti à la retraite au cours de l'année 2019.
- **1 équipe dite "de dépôt"** pour pallier les absences des équipes titulaires.

Des contrats dits aidés arrivent peu à peu à leur terme. Ce personnel a été formé comme le prévoient les dispositifs nationaux. Ces agents intégreront donc la régie en devenant stagiaire de la Fonction Publique Territoriale en 2020.

Au final, les dépenses réelles engagées pour le personnel de collecte s'élèvent à **492 728,69 €**.

Le parc de véhicules est composé de 2 BOM SCANIA/SEMAT arrivées dans la flotte en mars 2016, 1 BOM FAUN datant de la création de la régie et qui sera remplacée en 2021, 1 BOM dite "petit gabarit" pour collecter les rues



étroites, et 2 BOM Renault qui avaient été conservées comme véhicule de remplacement au moment de l'achat des SCANIA.

Les frais d'entretien de ces véhicules s'élèvent à **103 211,71 €** (- 25 % entre 2018 et 2019).

Les frais de carburant quant à eux sont de **72 517,92 €** (soit une hausse de **14 201,92 €** (le prix des carburants ayant remonté en 2019).

2.2 - Tonnages des ordures ménagères



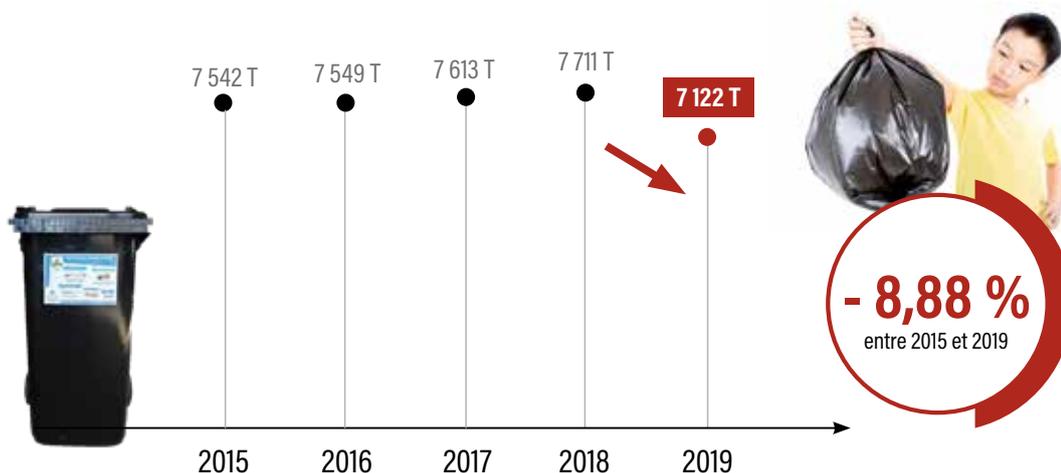
Tonnages des Ordures Ménagères collectés en porte-à-porte en 2019

	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	TOTAL
TOTAL	1 686	532	545	725	206	249	443	2 190	7 121
Tonnage moyen/mois	140	44	45	60	17	20	36	182	593
Moyenne* kg/hab/an	244	226	216	233	205	191	232	222	246

*En 2018, la moyenne en kg/hab./an en Grand Est est de 269 kg pour les collectivités classées en mixte urbain et de 142 kg pour les collectivités passées en tarification incitative.

Ces chiffres proviennent uniquement de la collecte en porte-à porte, ils n'incluent pas les **154,46 tonnes** collectées sur les **76** points d'apport volontaire installés sur le territoire. En incluant les PAV, les quantités totales sont de **7 276,88 tonnes**.





Evolution des tonnages des Ordures Ménagères

Années	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	TOTAL
2015	1 699	635	613	923	259	378	527	2 506	7 542
2016	1 690	640	596	932	255	323	504	2 604	7 549
2017	1 742	671	580	916	244	309	535	2 612	7 613
2018	1 844	668	582	914	238	314	521	2 626	7 711
2019	1 686	532	545	725	206	249	443	2 190	7 122

La conteneurisation du territoire (dotation des bacs poubelle et points d'apport volontaire) ainsi que la communication sur la future taxe incitative ont permis de faire évoluer les comportements et de faire baisser la production d'ordures ménagères.



Après la mise en place de la conteneurisation, une réflexion sera menée pour la création d'une brigade intercommunale d'intervention spécifique à la police des déchets afin de lutter contre les dépôts sauvages.

LES GENS DU VOYAGE

À noter que depuis mi-2016, la CCPHVA propose aux communautés des Gens du Voyage qui s'installent sur son territoire de collecter leurs déchets via la mise à disposition de bacs (tonnages non identifiables car collectés dans la tournée classique) ou l'installation d'une benne gérée par un prestataire quand il y a plus de 20 caravanes (pour 2019 : **3,6 tonnes**).

Grâce à la régie de recettes, **4 470 €** ont été versés par les Gens du Voyage utilisateurs du service pour compenser (en partie) les dépenses liées à la prise en charge de leurs déchets.



2.2 - Tonnages des déchets recyclables

Les déchets recyclables acceptés dans la collecte sélective sont les suivants :



Bouteilles et flacons en plastique



Canettes de boisson, aérosols, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, couvercles et capsules métalliques



Boîtes de céréales, suremballages en carton, paquets de biscuits



Briques alimentaires

ATTENTION : ces erreurs sont fréquentes :

- papiers et cartons souillés (*mouchoirs, papier essuie-tout, cartons de pizza...*)
- papier aluminium
- pots de yaourt et de crème
- gobelets en plastique
- barquettes en plastique de biscuits



En moyenne
57 kg
par habitant/an *

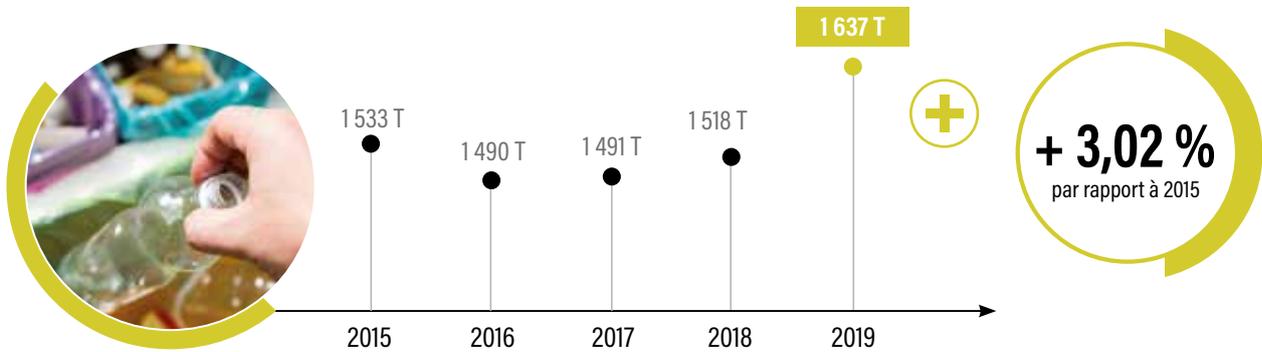
Tonnages de la collecte sélective en porte-à-porte en 2019

	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	TOTAL
TOTAL	373	133	109	167	55	62	95	505	1 637
Tonnage moyen/mois	31	11	9	13	4	5	8	42	136
Moyenne* kg/hab/an	54	56	46	53	55	48	50	51	56

*En 2018, la moyenne en kg/hab./an en Grand Est est de 50 kg pour les collectivités classées en mixte urbain et de 65 kg pour les collectivités passées en tarification incitative.

Ces chiffres proviennent uniquement de la collecte en porte-à-porte, ils n'incluent pas les **9,2 tonnes** collectées sur les **8 PAV** recyclables. Le tonnage avec les PAV s'élève à **1 646,41 tonnes** pour une moyenne de **56,88 kg/an/habitant**.

La conteneurisation et l'annonce de la tarification incitative ont influé sur les comportements, les habitants trient plus qu'avant. La qualité du tri reste stable (environ **26 %** de refus de tri).



Evolution des tonnages de la collecte sélective

Années	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	TOTAL
2015	424	105	113	148	56	86	93	505	1533
2016	411	104	110	125	55	91	90	501	1490
2017	405	111	114	132	57	88	93	488	1491
2018	391	134	105	135	54	89	99	508	1518
2019	373	133	109	167	55	62	95	505	1637

2.4 - Redevance spéciale

En 2011, la CCPHVA a instauré la redevance spéciale pour les entreprises du territoire présentant à la collecte plus de 1 100 L de déchets par semaine. Au-delà de ce seuil, le tarif a été fixé pour tout litre supplémentaire à **0,03 €** pour

les ordures ménagères et à **0,015 €** pour le tri sélectif. Au total, 9 entreprises sont concernées représentant une recette de **10 887,40 €** (les plus gros producteurs de déchets passent généralement par un prestataire privé).

2.5 - Collecte du verre

La collecte du verre est faite d'une part en porte-à-porte (PAP) par l'association "Verre l'espère" et d'autre part en AV (Apport Volontaire spécifique dans des bornes). Difficile de connaître les chiffres de l'association puisque la collecte s'effectue sur le territoire de la CCPHVA et au-delà de ses frontières.

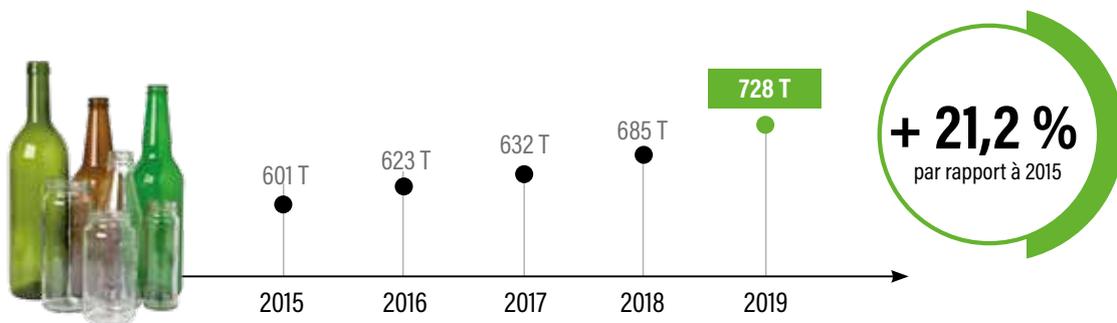
Ces deux prestations, tout comme le traitement, sont facturées par le SMTOM à la CCPHVA.

Le prestataire du SMTOM pour la vidange des bornes d'apport volontaire et le traitement est la société MINERIS. Seuls les apports volontaires (AV) sont quantifiés par le SMTOM. La prestation coûte 46 182,64 €.



Tonnages de la collecte du verre en 2019

	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	TOTAL
TOTAL	139	79	75	69	23	26	41	273	728
Moyenne kg/hab/an	20	33	30	22	23	18	21	27	25



Evolution des tonnages collectés en point d'apport volontaire du verre

Années	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	TOTAL
2015	123	57	54	52	17	28	39	227	601
2016	136	65	51	51	17	27	31	240	623
2017	145	67	54	53	11	23	34	241	632
2018	139	76	63	69	22	24	39	250	685
2019	139	79	75	69	23	23	41	273	728

Ces tonnages concernent uniquement le verre collecté en point d'apport volontaire. L'augmentation de la performance est induite par le renouvellement des bornes à verre opéré par le SMTOM en 2017. L'association "Verre j'espère" collecte

gratuitement le verre en porte-à-porte dans les communes d'Autun-le-Tiche, d'Ottange, de Rédange et de Russange. Les bénéfices liés à la vente du verre sont intégralement reversés à la "Ligue contre le cancer".

2.6 - Conteneurisation dans la cadre du projet de tarification incitative

La conteneurisation, enquête de dotation et distribution des bacs, a été confiée au prestataire Conteneur qui a commencé sa mission en octobre 2018. À la suite de gros dysfonctionnements (communication erronée auprès des habitants, mauvaise attribution des bacs, enquêtes non remplies ou contenant de nombreuses erreurs, ligne téléphonique injoignable, bilan de distribution erroné...), le standard téléphonique du Pôle Environnement a explosé avec près de 500 appels par semaine dès le début 2019.

Les agents du service ont dû laisser de côté leurs missions initiales et tous leurs projets afin de répondre aux interrogations et à la colère des usagers et des élus.

Malgré des points réguliers et des rappels de la CCPHVA, la situation ne s'est pas améliorée et le prestataire estimait la conteneurisation finie alors qu'un tiers du territoire était doté. La conteneurisation a donc été reprise en interne par la collectivité avec l'embauche d'un poste administratif pour

répondre au téléphone et saisir les enquêtes dans le logiciel et de deux postes techniques pour la réalisation des enquêtes et la livraison des bacs-poubelles. Néanmoins l'ensemble des agents du Pôle Environnement ont continué à être sollicités sur cette action.

La CCPHVA est en litige avec cette société et fin 2019 seuls les habitats individuels ont été entièrement dotés, ce qui repousse d'une année la tarification à blanc.

Pour information, la mise en place de la taxe incitative a été validée en 2018. Elle consiste à intégrer une part incitative dans le calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette part incitative prendra en compte le nombre de levées des bacs d'ordures ménagères et le nombre de dépôts en point d'apport volontaire.



2.7 - Régie de recettes pour la collecte et la prévention des déchets

Afin de faciliter les démarches administratives suite à la fermeture de la perception d'Autun-le-Tiche, une régie de recettes a été créée à la CCPHVA pour le paiement de services et de produits liés à la collecte et la prévention des déchets :

- Composteur individuel à 20 €
- Poulailier à 20 € (pour les personnes inscrites à l'opération Charlotte la Cocotte)
- Serrure pour les bacs-poubelles à 35€ (serrure et pose incluses)
- Bon de déchèterie pour les professionnels (cf. tarifs p. 12)

Le bureau de cette régie de recettes a été aménagé dans un conteneur maritime recyclé posé devant le centre technique sur le site de la déchèterie. Ce bureau est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis de 13h à 16h et chaque premier samedi du mois de 8h à 12h.

Les ventes réalisées en 2019 :

- 21 composteurs en bois = 420 €
 - 26 composteurs en plastique = 520 €
 - 4 poulailiers = 80 €
 - 103 serrures pour bacs OM = 3 605 €
 - 4 bons de déchèterie = 600 €
- Total : 5225 € TTC

3 - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



La CCPHVA a confié le traitement de ses déchets ménagers au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) de Villerupt. Ce syndicat regroupe 120 000 habitants en Moselle et Meurthe-et-Moselle. Depuis le 1^{er} juillet 2010, les ordures ménagères et emballages ménagers de la CCPHVA sont traités à Villers-la-Montagne, au centre multi-filière MAXIVAL construit par le SMTOM et exploité par la société BARISIEN.

Ce centre comprend :

- 1 centre de tri des recyclables secs,
- 1 centre de tri des encombrants,
- 1 plateforme de compostage des déchets verts,
- 1 unité de compostage des ordures ménagères.

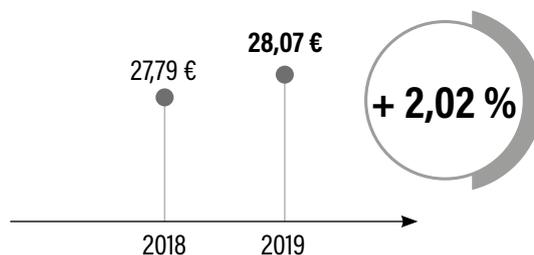
La technique de traitement des ordures ménagères employée est celle du Bio Réacteur Stabilisateur (BRS), un long tunnel de 48 m x 3,50 m où transitent les matières fermentescibles avant de rejoindre les casiers de fermentation sur dalles béton ventilées pour devenir ensuite du compost.

En 2019, sur les 7276,88 tonnes d'ordures ménagères de la CCPHVA, 56,5 % ont été valorisées en compost (soit 4111,43 tonnes). L'autre fraction est enfouie au centre d'enfouissement technique de Conflans-en-Jarnisy

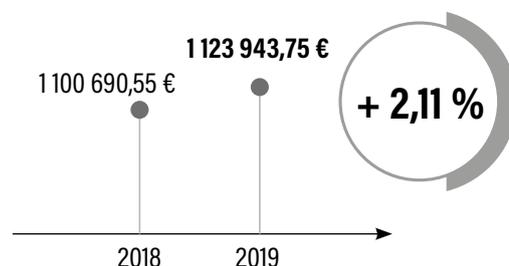
Les déchets recyclables (emballages ménagers) sont quant à eux triés par matière pour ensuite être acheminés vers les prestataires suivants pour leur recyclage :

- Acier : Arcelor Mittal
- Alu : France Aluminium recyclage
- Papier carton : Revipac
- Plastique : Valorplast
- Verre : chambre syndicale des verreries mécaniques

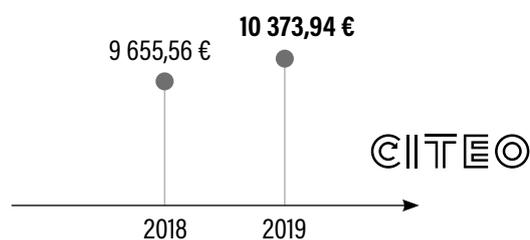
Coûts de traitement



- **Les frais fixes** s'élèvent à **28,07 €** (contre 27,79 € en 2018) par habitant soit **793 623,11 €** (base 28 273 habitants) soit une hausse de **2,02 %**.



- **Les frais de traitement** sont calculés en fonction du type de déchets selon un barème comprenant 11 tarifs différents. Ils s'élèvent **1 123 943,75 €** pour la totalité des ordures ménagères et emballages ménagers, soit une hausse de **2,11 %** (pour rappel montant 2018 : 1 100 690,55 €). Cette hausse s'explique notamment par la hausse du coût de traitement.



- **Les versements de CITÉO** perçus au titre des tonnages collectés en 2019 s'élève à **10 373,94 €** (pour rappel le montant de 2018 : 9 655,56 €).

4 - DÉCHÈTERIE

La CCPHVA exploite une déchèterie de 9 quais, située entre Aumetz et Audun-le-Tiche, ouverte au public depuis le 1^{er} février 2008.

4.1 - Accueil

L'accueil et la gestion du haut de quai sont assurés en régie par 2 agents.

A l'entrée, les administrés doivent présenter un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité.

Ce système, ne permettant pas d'avoir un suivi du nombre de passage par foyer, un nouveau système de contrôle d'accès sera mis en place en 2020.



PÉRIODE HIVERNALE du 1 ^{er} novembre au 28 (ou 29) février (17 semaines par an) 27H30 d'ouverture au public		
	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	10H - 12H	14H - 17H
MARDI	FERMETURE	
MERCREDI	10H - 12H	FERMETURE
JEUDI		FERMETURE
VENDREDI		14H - 17H
SAMEDI	9h30 - 17H	



PÉRIODE ESTIVALE du 1 ^{er} mars au 31 octobre (35 semaines par an) 35H d'ouverture au public		
	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	10H - 12H	13H45 - 18H
MARDI	FERMETURE	
MERCREDI	10H - 12H	FERMETURE
JEUDI		FERMETURE
VENDREDI	9H - 12H	13H45 - 18H
SAMEDI	9H - 18H	

4.2 - Déchets collectés à la déchèterie

Les déchets acceptés pour les apports des particuliers sont les suivants :



L'enlèvement des bennes et le traitement des déchets sont réalisés par différents prestataires.

4.3 - Artisans et commerçants

Les commerçants et artisans ayant leur siège social sur le territoire de la CCPHVA ont accès à la déchèterie moyennant le paiement d'une participation dont le montant varie en fonction du déchet.

La recette 2019 se divise en deux :

- **400 €** versé par deux artisans directement à la trésorerie de Fontoy durant les six premiers mois de l'année,
- **1 620 €** réglés par 4 artisans à la régie de recettes pour la gestion et la prévention des déchets (ouverte à partir du 1^{er} août 2019 date d'ouverture et positionnée sur le site de la déchèterie).

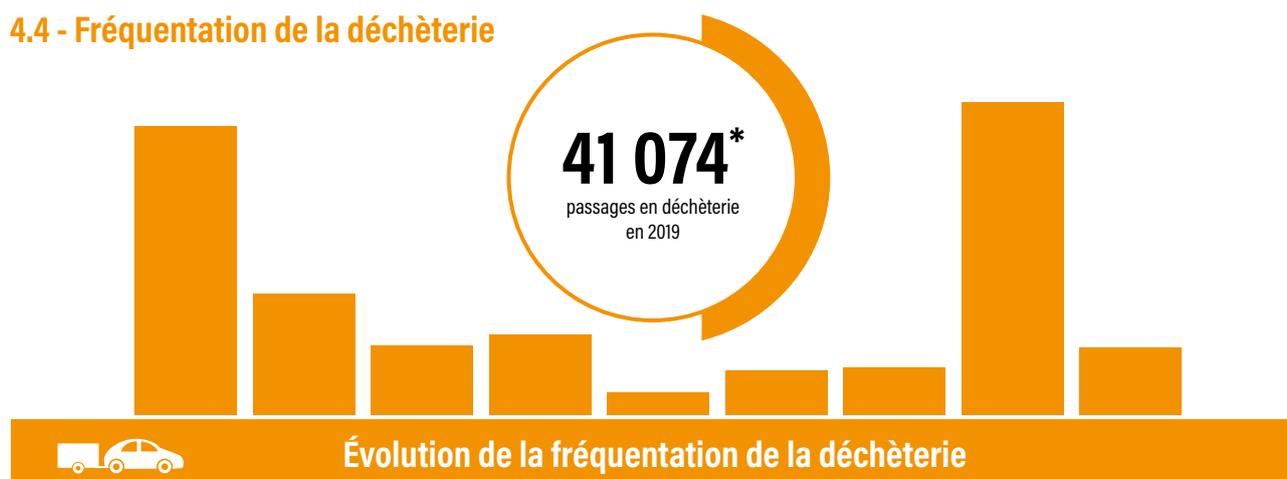
Pour rappel les montants perçus sont respectivement de **9 655,56 €** en 2018 et **9 349,25 €** en 2017.

On constate donc que le volume a nettement chuté en 2019. Le contrôle d'accès devrait permettre d'améliorer cette recette en 2020.



Gravats, déchets verts, tout-venant, bois, pneus, cartons, ferrailles	15 € / m ³
DMS et huiles	5 € / kg ou litre
Tout-Venant	50 € / m ³
Bois	25 € / m ³

4.4 - Fréquentation de la déchèterie



Années	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Crusnes	TOTAL
2015	10 781	5 263	2 470	2 908	685	1 475	1 684	11 984		37 250
2016	11 311	5 181	2 455	2 812	804	1 574	1 687	11 960		37 784
2017	11 463	5 631	2 612	3 216	815	1 691	1 758	12 129		39 315
2018	11 926	5 534	2 614	3 078	990	1 771	1 800	12 906		40 619
2019	11 986	5 055	2 897	3 347	946	1 854	1 971	13 015	2 795	41 074*

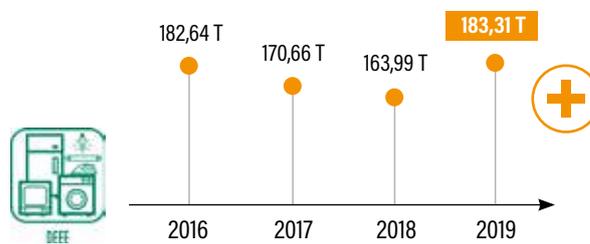
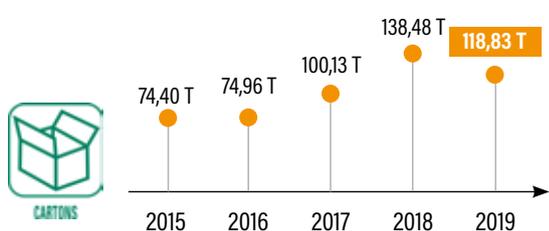
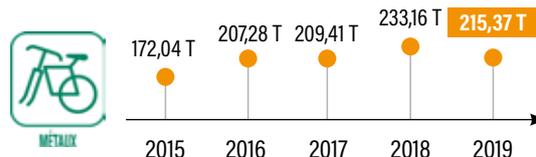
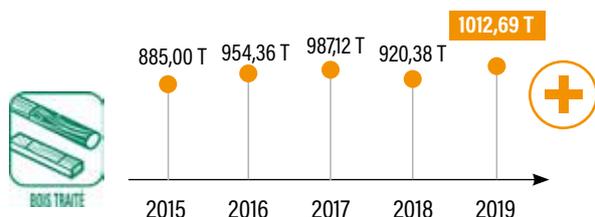
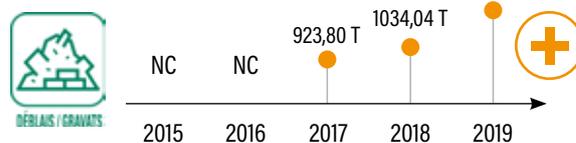
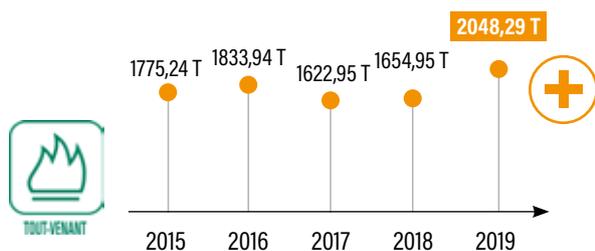
Une légère augmentation de 1,1 % de fréquentation de la déchèterie est à noter. Le premier comptage annuel en notre possession date de 2011, avec **30 740** passages, soit une hausse de près de **32 %** en 10 ans d'exercice, avec une déchèterie configurée pour 18 000 habitants.

Afin de limiter cette évolution, le nouveau règlement adopté le 2 juillet 2019 interdit l'accès aux véhicules utilitaires avec des plaques d'immatriculation étrangères. De plus, la mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels est en cours d'élaboration et sera basée sur la commune de Thil.

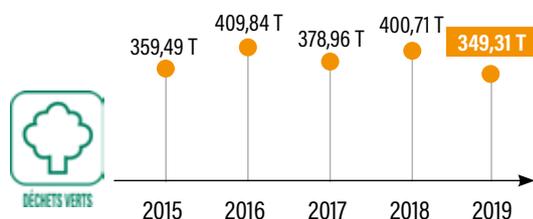
*Total n'incluant pas Crusnes.

4.5 - Tonnages collectés à la déchèterie

Evolution des tonnages collectés en déchèterie



Vu la faible quantité de carton collecté et le coût de reprise extrêmement faible, le rachat de la matière a été arrêté début octobre.



Afin d'éviter les vols, un conteneur maritime avec vis interne a été installé, mais sa capacité ne permet pas de protéger la totalité du flux. Dans ce contexte, il a été décidé d'installer un système de vidéo-surveillance plus performant en s'appuyant sur la desserte par la fibre pour 2020.

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Évolution du tonnage annuel des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

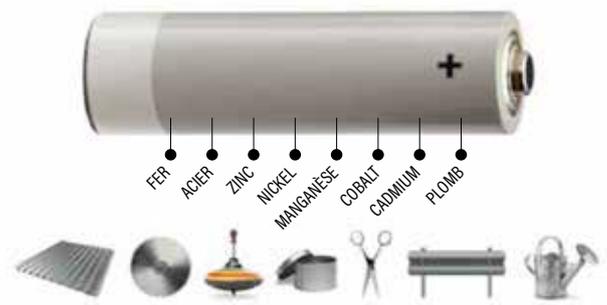
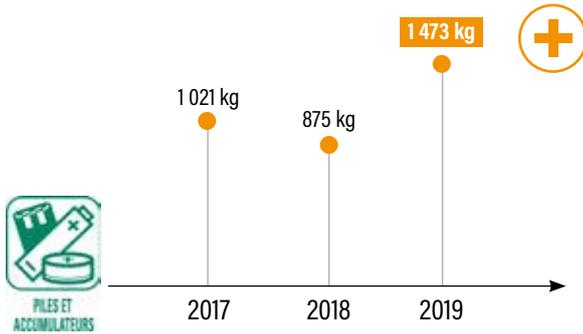


Années	Peinture, pâteux	Solvants liquides	Aérosols	Phyto sanitaires	Emball. souillés	Acide	Radio	Produit particulier	TOTAL
2015	14	4	0,24	0,05	4	0,26	0,00	0,19	25
2016	37	6	1	0,61	5	0,34	0,00	0,50	51
2017	41	7	1	0,43	5	0,23	0,19	1	57
2018	36	7	1	0,38	4	0,31	0,22	0,15	51
2019	44	6	1	0,36	2	0,24	0,27	0	56

Pour les DMS, les frais de traitement et de collecte se sont élevés à **53 233,42 €** (2018 : 45 872,53 €, soit une hausse de **13,83 %** suite à des erreurs de tri de produits collectés).

Les piles

Les piles sont collectées et recyclées par l'éco-organisme Corépile. Voici le tonnage de ces 3 dernières années :



Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Une borne automatisée, installée depuis juillet 2011, permet aux personnes en auto-traitement de venir déposer leurs DASRI à la déchèterie. Ces derniers sont conditionnés dans des boîtes jaunes fournies gratuitement par les pharmacies du territoire ayant signé une convention avec la CCPHVA.

Les pharmaciens apposent sur la boîte jaune un code-barres autocollant qui est lu par la machine.

Depuis 2013, DASTRI s'occupe de ce dispositif et a confié à COVED l'enlèvement et le traitement des DASRI collectés, **8 cartons de 50 litres** ont été enlevés à la déchèterie (7 cartons de moins qu'en 2018).

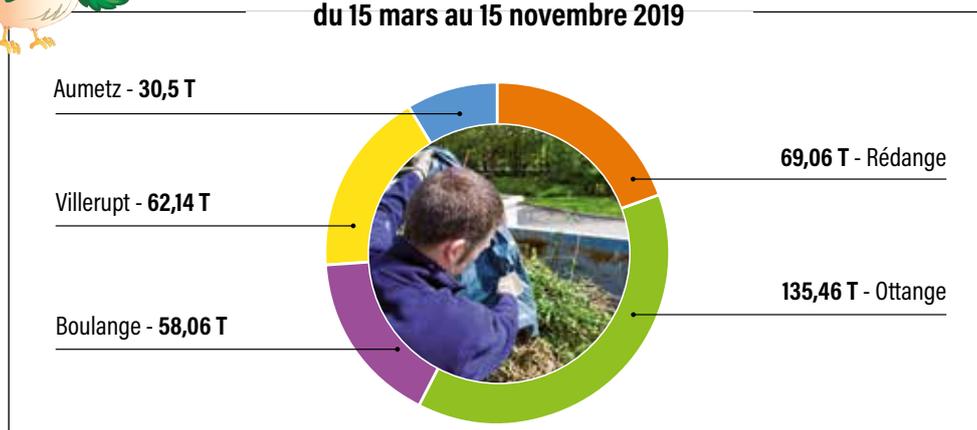
La promotion de ce système auprès des pharmacies doit se poursuivre.



Evolution des tonnages des autres déchets collectés en déchèterie



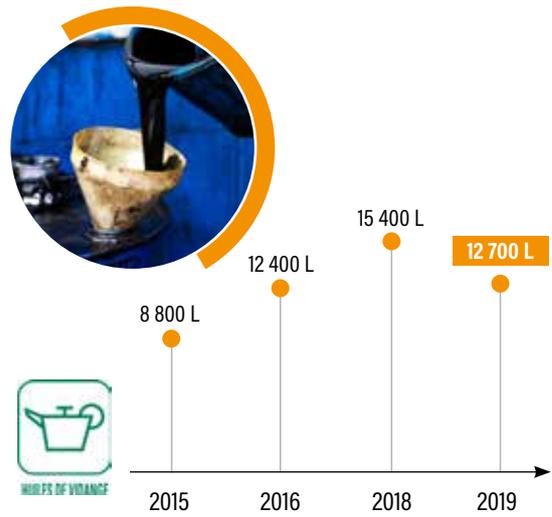
Tonnages des bennes à déchets verts du 15 mars au 15 novembre 2019



Pneumatiques



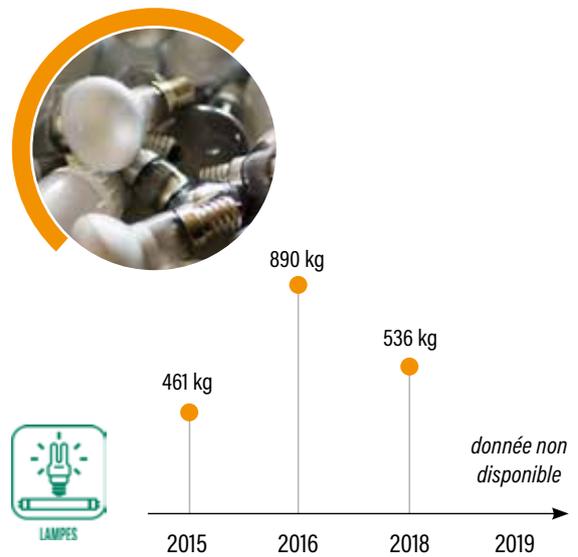
Huiles minérales



Huiles végétales



Lampes usagées



Batteries

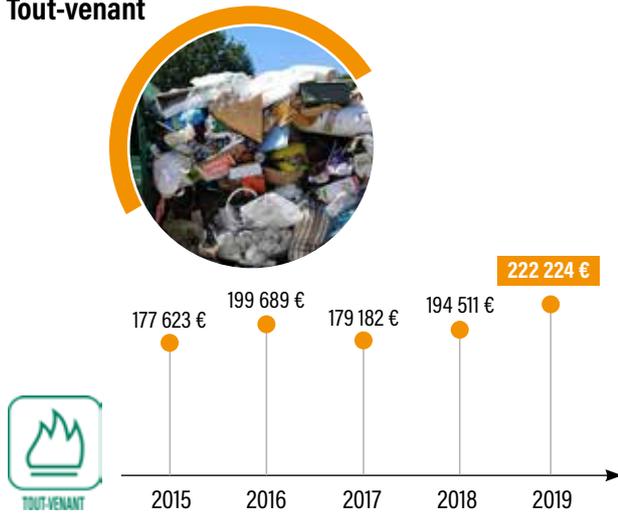


Polystyrène

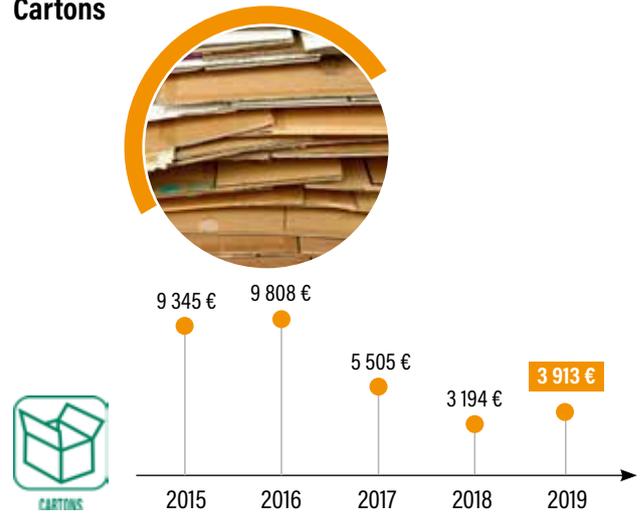


4.6 - Evolution des coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés à la déchèterie

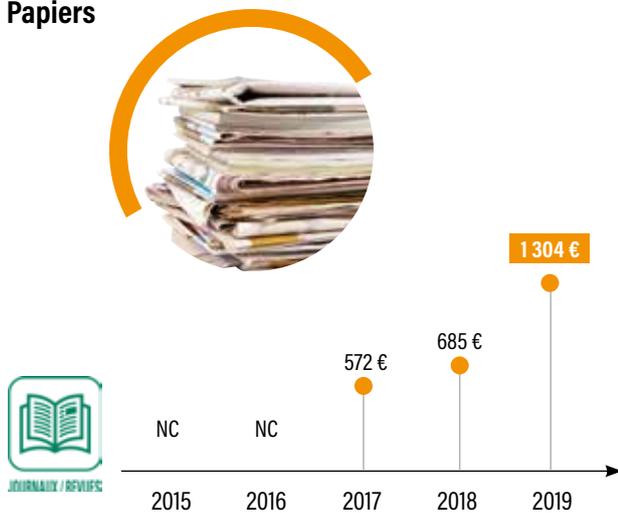
Tout-venant



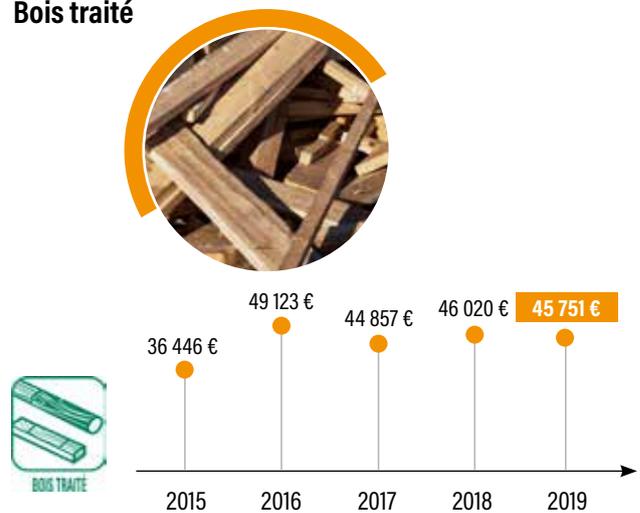
Cartons



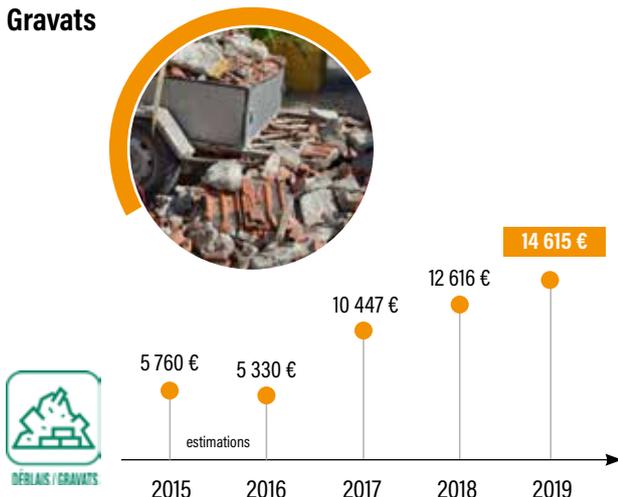
Papiers



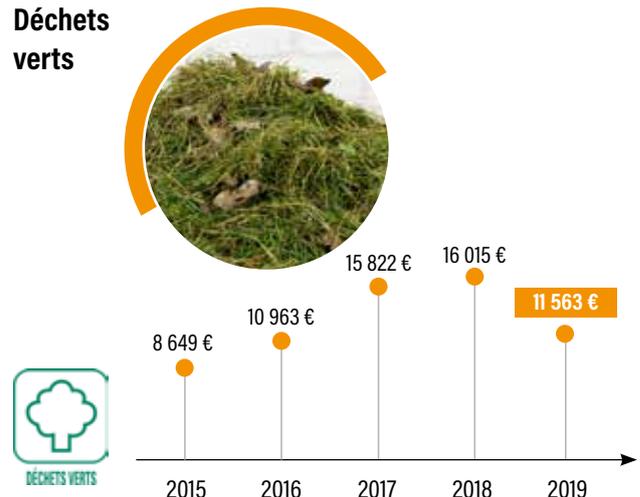
Bois traité



Gravats



Déchets verts



Le nouveau marché applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 a permis de baisser les postes de dépenses sur les bennes Tout-venant, Carton et Bois traité. La hausse sur la benne à Gravats est imputable au fait que nous ne disposions pas dans le précédent marché de tonnages précis et que

seuls les gravats nobles étaient acceptés, le reste finissait en Tout-venant. Avec l'avancée du projet PRÉLUDE, les dépenses concernant les déchets verts ne seront prochainement plus d'actualité.

Evolution des coûts des déchets verts des communes

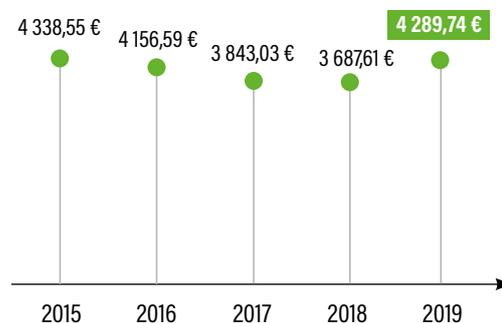
Rédange

Location, transfert, traitement



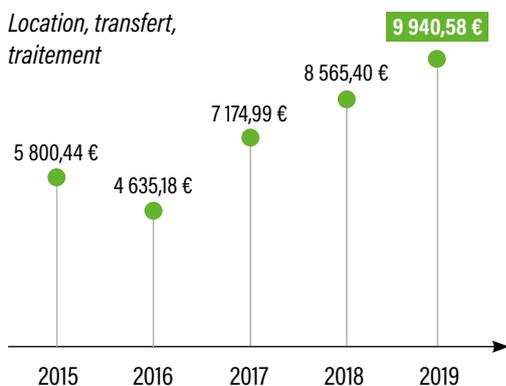
Ottange

Location, transfert, traitement



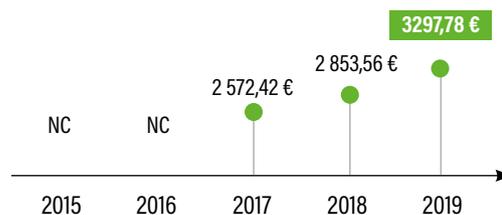
Boulangé

Location, transfert, traitement



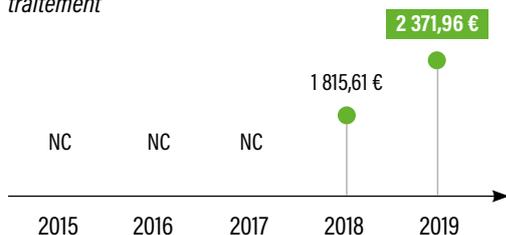
Villerupt

Location, transfert, traitement



Aumetz

Location, transfert, traitement



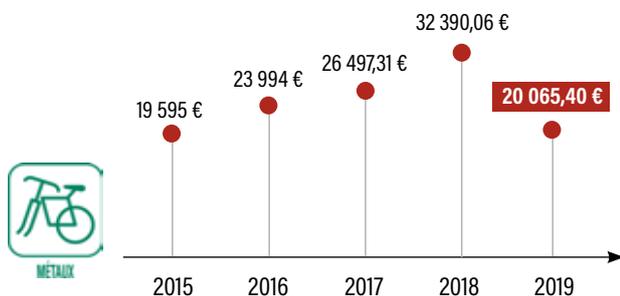
L'évolution du coût des bennes déchets verts installées dans les communes s'explique par l'absence de compactage de ces bennes. L'ancien prestataire passait une fois par semaine les compacter. Le compacteur de la CCPVAH à demeure à la déchèterie ne peut pas se déplacer dans les communes.



4.7 - Evolution des recettes 2019 liées aux déchets collectés

Ferrailles

de **64 € / tonne** à **146 € / tonne***



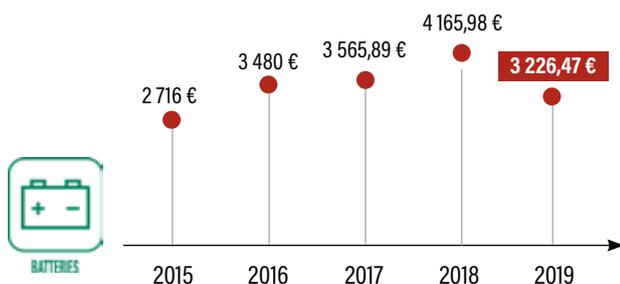
Papiers

50 € la tonne



Batteries

de **530 € / tonne** à **611 € / tonne***



Cartons

80 € la tonne



* Evolution du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019

4.8 - Convention avec AIPH, TREMPLIN

Pour les habitants ne pouvant se rendre à la déchèterie, une convention a été signée en 2015 avec deux associations locales (Tremplin et AIPH) afin que leurs employés en contrat d'insertion puissent venir chercher les encombrants « simples » (un canapé, un buffet, un électroménager...) sur demande du particulier moyennant une participation financière de **27,50 €**.



5 - INDICATEURS FINANCIERS

Données issues de la matrice 2019

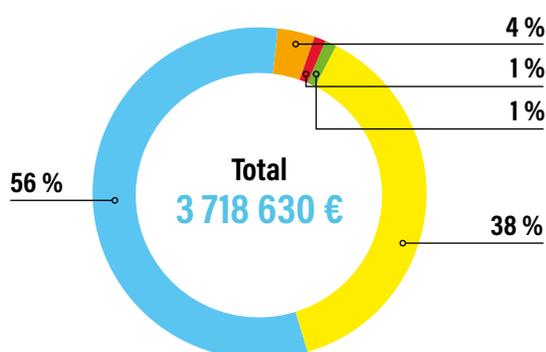
La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Elle permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et les produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle est alimentée par les données comptables extraites du Grand Livre.

Son élaboration et sa saisie annuelles sur la plateforme SINOE www.sinoe.org sont demandées obligatoirement aux collectivités souhaitant bénéficier d'aides financières de l'ADEME pour la gestion et la prévention des déchets.

5.1 - Répartition des postes de charges et de recettes

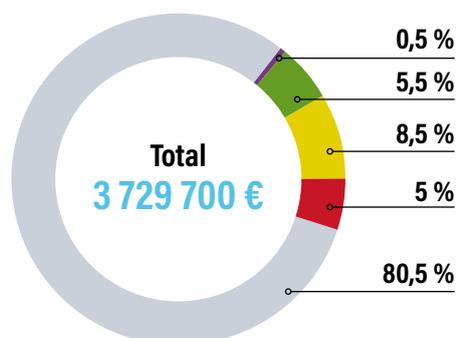
Dépenses



Communication	: 42 883 €	■
Prévention	: 45 203 €	■
Pré-collecte et collecte	: 1 400 557 €	■
Traitement	: 2 100 122 €	■
Transport déchèterie	: 129 865 €	■

Charges de structure associées à la gestion des déchets pris en charge par le budget général : 383 381 €

Recettes



Ventes de matières	: 213 684 €	■
Soutiens des organismes agréés	: 313 847 €	■
Aides et subventions	: 182 121 €	■
TEOM	: 3 004 658 €	■
Redevance spéciale et facturation	: 15 390 €	■

5.2 - Coûts aidés

Le coût aidé représente l'ensemble des charges auxquelles sont déduites les recettes (produits industriels issus des ventes de matières, les soutiens des sociétés agréées et les différentes aides perçues).

	OMR PAP	OMR AV	VERRE PAP/AV	Recyclables PAP	Recyclables AV	Déchèteries	Déchets verts	Gens du Voyage	Textiles	Collecte des papiers-cartons pro et adminis.
Coût aidé TTC (€ / habitant)	73,91	2,97	1,06	22,24	0,26	19,11	1,46	0,13	0,22	0,53
Coût aidé TTC (€ / tonne)	307,01	556,57	31,36	395,40	810,38	135,99	75,69	1 074,95	75,02	315,01

6 - PRÉVENTION DES DÉCHETS

6.1 - Communication

Ma Lettre Déchets

Une nouvelle publication semestrielle a été créée afin d'informer les habitants du territoire de l'évolution des consignes de collecte et de tri, de l'avancée de la tarification incitative et des projets du service, ainsi que de les sensibiliser à la réduction des déchets.



Le calendrier de collecte et de prévention des déchets.

Chaque fin d'année, les habitants reçoivent le « Calendrier de collecte et de la prévention des déchets de la CCPHVA » où sont indiqués les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif pour les 8 communes, les reports de collecte, ainsi que diverses informations sur la déchèterie et la prévention des déchets.



6.2 - Actions de réduction des déchets

La CCPHVA est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets depuis 2011. En 2019, plusieurs actions ont été menées.

Compostage et poules :

- 230 composteurs ont été vendus à un tarif de 20 € (soit 712 composteurs vendus depuis le début de l'opération).
- 11 sites de compostage collectif ont été déployés dont 4 en établissement scolaire.
- 11 foyers ont adopté des poules en participant à l'Opération Charlotte la Cocotte.



Stop-pub

La CCPHVA dispose de son propre stop-pub disponible en mairie. Sur 14 519 boîtes aux lettres du territoire,

3 854 sont équipées d'un stop-pub (données de La Poste), soit 26,54 %.



85,79 T
de textiles collectées

Bornes textiles

Le Relais a collecté cette année 85,79 tonnes de textiles provenant des 16 bornes installées sur le territoire.

Réemploi

Une convention de partenariat a été signée entre Emmaüs et la CCPHVA, le 12 octobre 2012 afin de récupérer les objets en bon état. Le conteneur, installé à la déchèterie communautaire, a permis à Emmaüs de récupérer et de réemployés **12,83** tonnes d'objets en 2018.



Eco-exemplarité lors des manifestations

Afin d'accompagner les associations et les communes dans la gestion des déchets générés lors de leurs manifestations organisées sur le territoire, la CCPHVA leur met à disposition, sous réservation préalable, des conteneurs et des doubles-poubelles pour le tri. Ainsi, en 2019, le Pôle Environnement a répondu aux demandes de prêts pour 26 manifestations.

De plus, en partenariat avec ECOUCUP, la CCPHVA leur propose également des gobelets réutilisables afin d'éviter l'utilisation de gobelets jetables.

La collectivité dispose d'une flotte interne stockée à la déchèterie communautaire et d'une flotte externe stockée chez ECOUCUP :



	Nombre de gobelets prêtés	Caution	Livraison	Lavage	Coût
Flotte interne	20 à 1 000	Chèque de 0,50€/gobelets à déposer lors de l'emprunt	Pas de livraison les gobelets sont à retirer à la déchèterie communautaire avec prise de rendez-vous	Les verres doivent être restitués lavés	Prêt : gratuit Facturation de 0,90€/gobelet manquant
Flotte externe	> 1 000	Caution de 1€ /gobelets à instaurer auprès des particuliers	Livraison et reprise gérées par ECOUCUP	Lavage effectué par ECOUCUP	Prêt : gratuit Facturation de 0,80€/gobelet manquant Personnalisation des gobelets 0,20€/gobelet

Au cours de l'année, 9 manifestations organisées sur le territoire ont utilisé ces gobelets, évitant ainsi l'achat de 8 400 gobelets jetables. L'utilisation de la flotte de gobelets a baissé. Il est important de communiquer à nouveau auprès des associations.

Eco-charte intercommunale

Des ateliers collaboratifs avec les agents et élus des communes ont été initiés en 2018 pour définir la forme du document et les actions. Arrivant en fin de mandat, les élus ont préféré reportés les ateliers pour finaliser le document en 2020 afin d'impliquer les nouvelles équipes.

6.3 - Animation et sensibilisation auprès du grand public

- **2 animations** auprès des périscolaires
- **10 animations** auprès des écoles primaires
- **2 stands d'information** au sujet de la conteneurisation et de la TEOMI sur les marchés
- **1 stand** lors de l'évènement communal sur le « faire soi-même » à Aumetz
- **Des ateliers de concertation** PLP auprès du grand public, des scolaires et des professionnels
- **1 sensibilisation au jardinage au naturel** en collaboration avec la MJC d'Audun-le-Tiche



Collecte papier-carton des administrations

En raison de la baisse du rachat de la matière et des surcoûts de la collecte spécifique, les élus ont décidé de l'arrêté au 31 décembre 2019.

Les contenants mis à disposition sont conservés pour être utilisés lors de la collecte des recyclables.



- **L'organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) :**
 - 1 atelier « faire soi-même ses produits d'entretien »
 - 1 atelier « anti-gaspi »
 - 1^{er} Repair Café du territoire



6.4 - Concertation de la population pour élaborer le prochain PLP

Pour construire son nouveau Programme Local de Prévention des déchets (PLP), la CCPHVA a lancé une large concertation envers les habitants, les professionnels et les scolaires afin de recueillir leurs idées d'actions pour les 6 prochaines années. Les ateliers collaboratifs furent de beaux moments de partages et d'échanges !

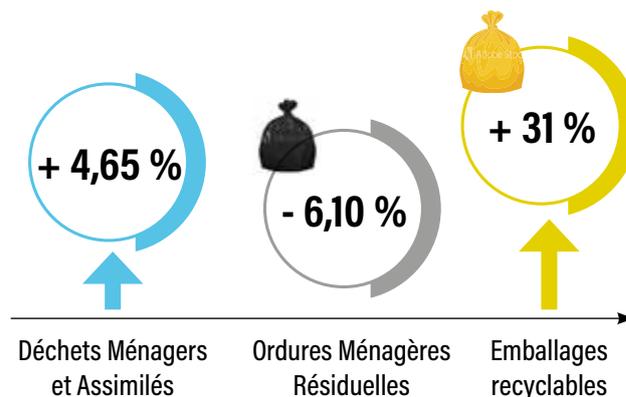
Le document sera formalisé et validé par le Conseil Communautaire en 2020.

CONCLUSION EN QUELQUES CHIFFRES

Taux de valorisation des matières en 2019 :



Taux d'évolution depuis 2010 :



PROSPECTIVES 2020

Pour l'année prochaine, la CCPHVA se donne pour objectif de finir **la conteneurisation des habitats collectifs avec l'installation des derniers PAV** et la **distribution des badges aux usagers** concernés par un contrôle d'accès. Une fois le territoire entièrement conteneurisé, la grille tarifaire pour la tarification incitative pourra être déterminée et validée en conseil communautaire au dernier trimestre.

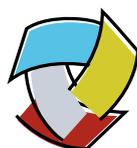
L'intercommunalité souhaite également **moderniser sa déchèterie** afin de répondre à l'augmentation de l'affluence qui va s'accroître davantage avec le changement de tarification. Ainsi, les quais vont être agrandis pour accueillir **deux bennes supplémentaires** (une plastique et une benne à plâtre pour réduire les déchets jetés dans le tout-venant), **le contrôle d'accès sera installé** afin de limiter le nombre de passages et empêcher certaines fraudes et le système de vidéo-surveillance obsolète sera remplacé par un dispositif bien plus performant. Les travaux pour PRÉLUDE, le projet de cogénération utilisant les déchets verts et le bois collectés sur la déchèterie, devront également être réalisés au cours de l'année.

Ensuite, dans la continuité des ateliers de concertation qui se sont déroulés en 2019, la CCPHVA souhaite finir



l'élaboration de son nouveau **Programme Local de Prévention des Déchets** qui déterminera **les actions à mener ses 6 prochaines années**.

Enfin, **le projet de territoire intelligent** de la collectivité intégrera dans son hyperviseur le suivi de remplissage des PAV afin d'optimiser à terme les tournées de collecte. La brique déchets de **l'application Eclor** permettra aux usagers de **suivre leur production de déchets** (nombre de levées de leur bac-poubelle, nombre de passages en déchèterie), de connaître en temps réel le temps d'attente en déchèterie, d'avoir toutes les informations de collecte, de tri et de prévention, ainsi que de recevoir des notifications en cas de problème lors des tournées de collecte.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

390, rue du Laboratoire 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccpva.com